



Le 11 septembre 2020

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2020-006 (03.04.01.01) portant sur les valeurs unitaires

Au cours des dernières semaines, plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ont communiqué avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la possibilité d'utiliser les ajouts aux valeurs unitaires (AVU) pour le temps supplémentaire de désinfection dans le cadre des activités de médecine nucléaire, la tomographie par émission de positrons (TEP) et d'imagerie médicale pendant la période de la pandémie de la COVID-19. Aux fins de rappel, veuillez prendre note de la possibilité d'utiliser l'AVU 45-11 de l'annexe F - Médecine nucléaire et TEP ainsi que l'AVU 04-11 de l'annexe G - Imagerie médicale, pour les cas de patients infectés ou suspectés d'être infectés par la pandémie de la COVID-19 et nécessitant un temps de désinfection supérieur au temps habituellement requis. Ces deux AVU ne s'appliquent donc pas à la désinfection maintenant exigée entre chaque patient lorsque ces derniers ne sont pas atteints ou suspectés de l'être par la COVID-19.

Aux annexes F et G de la circulaire, ces AVU se détaillent comme suit :

« Procédure effectuée sur un usager placé en isolement au chevet ou procédure de désinfection et de préparation de salle dans le cas d'usagers placés en isolement (Exemple : SARM, ERV) [...] ».

... 2

Les descriptifs de ces AVU, bien que ne spécifiant pas explicitement les cas reliés à la COVID-19, font mention de cas pour lesquels les procédures et le temps supplémentaire nécessaire à l'hygiène et à la désinfection sont similaires à ceux résultant de celle-ci. Dans cet optique, l'utilisation des AVU 45-11 et 04-11 pour les usagers infectés ou suspectés de l'être est adéquate.

Pour toute question ou toute information concernant ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des normes et des pratiques de gestion réseau au 418 266-5940.

La directrice générale adjointe de la gestion financière et des politiques de financement réseau,

Original signé par

Guylaine Lajoie, CPA auditrice, CA